

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 30 Mars 2016*

*L'an deux mille seize et le trente mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.*

*Date de convocation : le 22 mars 2016.*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 12  
votants : 14*

*Résultat du vote : Pour : 10 Contre : 4 Abstention : 0*

. Présents : VOLLE – TESTON – BEUGNET – HILAIRE – CORNET – GRENIER –  
LEBRAT – BOUNIARD – EUVRARD – JOLLIVET – PIQUEMAL – GAUTHIER -

Excusés : Mme CROZIER a donné procuration à Mr GAUTHIER  
Mme RAMUS a donné procuration à Mr TESTON

Absent : Mr RIFFARD

Mme LEBRAT a été élue secrétaire.

**Objet : Renonciation à la réalisation des travaux en forêt communale pour 2016.**

Le Maire présente au Conseil Municipal les travaux qui seraient nécessaires de réaliser en 2016 en forêt communale.

Le devis présenté par l'ONF est de 6 254.59 € TTC et correspond à l'égagement des plantations de cèdres sur la parcelle 3 du canton de Serre Girard pour 4 Ha.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la réalisation ou non de ces travaux en fonction des possibilités budgétaires.

VU le budget Primitif 2016,

Après en avoir délibéré et à la majorité, des membres présents, le Conseil Municipal :

- DECIDE de ne pas réaliser de travaux en forêt communale en 2016.
- CHARGE son Maire d'en informer l'ONF.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 30 mars 2016.

POUR COPIE CONFORME,  
Alba La Romaine, le 31 mars 2016.  
LE MAIRE,  
André VOLLE.

